



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Inondations dans le Lot-et-Garonne

Question au Gouvernement n° 1333

Texte de la question

INONDATIONS DANS LE LOT-ET-GARONNE

Mme la présidente . La parole est à M. Guillaume Lepers.

M. Guillaume Lepers . La semaine dernière, la tempête Nils a traversé la moitié sud de la France, occasionnant de nombreux dégâts sur son passage. Dans le Lot-et-Garonne, des dizaines de milliers de personnes se sont retrouvées pendant plusieurs jours sans électricité, sans chauffage, parfois sans eau courante et surtout sans information. Aujourd'hui encore, le courant n'est pas rétabli partout. Dans le même temps, les crues exceptionnelles du Lot et surtout de la Garonne ont conduit à l'évacuation en urgence de plus de 1 500 personnes. À l'heure où je vous parle, l'eau continue de monter à Marmande, à Tonneins, à Aiguillon et à Agen. Une semaine après la tempête, nous sommes encore loin de voir le bout du tunnel.

Je souhaite bien sûr remercier nos pompiers, nos forces de sécurité, les services de l'État et des collectivités, les élus locaux ainsi que tous ceux qui se sont mobilisés pour venir en aide aux sinistrés. Je veux avoir une pensée particulière pour les acteurs du tissu économique de notre territoire, les entreprises et les artisans dont les ateliers sont sous l'eau, qui ont perdu leurs stocks et dont l'activité est à l'arrêt. Je pense aussi aux agriculteurs de notre département, le verger de la France, qui ont vu leurs serres s'envoler, leurs arbres tomber, leurs semis disparaître, mais aussi aux collectivités, qui ont dû assumer les mesures d'urgence et qui vont avoir la lourde charge de reconstruire.

Vous avez annoncé la reconnaissance prochaine de l'état de catastrophe naturelle. Je salue cette décision, mais je vous demande de prendre les arrêtés rapidement afin d'accélérer le processus d'indemnisation. Par ailleurs, pouvez-vous m'indiquer si le déblocage d'un fonds d'urgence est envisagé pour soutenir l'économie locale et les collectivités du Lot-et-Garonne ? Cela semble indispensable non seulement pour reconstruire, mais aussi pour anticiper ces phénomènes climatiques de plus en plus récurrents. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre délégué chargé de l'industrie.

M. Sébastien Martin, *ministre délégué chargé de l'industrie* . Face aux situations que vous décrivez, je mesure le rôle des élus locaux – je sais que vous en êtes un. Après Mathieu Lefèvre, je tiens donc à mon tour à le saluer, tout comme je salue celui de nos forces de sécurité, de nos pompiers, des associations et des bénévoles mobilisés pour secourir les victimes. L' élu local est souvent la première épaule sur laquelle on se penche dans des moments aussi difficiles. Il est aussi, souvent, le réceptacle de la colère. Vous l'avez dit, le premier ministre a demandé que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu dans les meilleurs délais et je vous confirme que le gouvernement a la volonté de prendre les arrêtés dans les prochains jours. Face à la détresse de la population, de nos entreprises et de nos collectivités, il faut pouvoir faire jouer au plus tôt les assurances.

S'agissant de la mobilisation de moyens financiers supplémentaires de l'État pour les acteurs économiques, les

agriculteurs et les collectivités, compte tenu des dégâts, estimés à plusieurs dizaines, voire centaines, de millions d'euros, nous allons, avec Annie Genevard, la ministre de l'agriculture, recourir à différents dispositifs. Dans votre département du Lot-et-Garonne, comme dans tous les départements touchés par la tempête Nils, l'État sera bien évidemment présent pour accompagner les sinistrés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur quelques bancs du groupe EPR.)*

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Lepers](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (3^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1333

Rubrique : Catastrophes naturelles

Ministère interrogé : Industrie

Ministère attributaire : Industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mars 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 mars 2026